

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

## COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 09 décembre 2024

Membres en exercice :  
9

Date de la convocation: 03/12/2024

*L'an deux mille vingt-quatre et le neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel PHILIP*

Présents : 7

**Présents :** Michel PHILIP, Guy ALBRAND, Bernard RENOY, Emmanuel GHIOTTI, Yannick BOYER, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD

Votants: 8

Pour: 8

**Représentés:** Jean-Claude GILLON par Emmanuel GHIOTTI

Contre: 0

**Excusés:** Alexandre BORRELLY

Abstentions: 0

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Nathalie UBAUD

**Objet: Enquête publique préalable à l'aliénation d'une portion de voirie communale. - DE\_2024\_072**

Lors de la séance, le Maire expose :

- VU le Code de la voirie routière et notamment l'article L141-3
- CONSIDERANT que le bien communal sis au Marmets entre les parcelles section D N° 122 et 223 était à l'usage de rue
- CONSIDERANT que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où il se trouve entouré de propriétés privées et est très étroit.
- CONSIDERANT que les délibérations concernant le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de lancer l'enquête préalable au déclassement du bien sis au Marmets entre les parcelles section D N° 122 et 223 du domaine public communal
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

le secrétaire de séance

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

Michel PHILIP

AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/12/2024 004-210402343-20241209-DE_2024_072-DE

